Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement

Certificats d'économies d'énergie

Opération n° **BAR-TH-15**

Isolation d'un réseau hydraulique de chauffage

1. Secteur d'application
Appartements existants.

2. Dénomination
Mise en place d'une isolation d'un réseau hydraulique de chauffage situé hors du volume chauffé pour un système de chauffage collectif.

3. Conditions pour la délivrance de certificats
Les locaux professionnels au sein d'immeubles collectifs existants sont assimilés à des appartements.

L'isolant doit être de classe supérieure ou égale à 2, selon les règles Th-C de la Réglementation Thermique.

Mise en place réalisée par un professionnel.

4. Durée de vie conventionnelle
20 ans.

5. Montant de certificats en kWh cumac

Montant unitaire en **kWh cumac / mètre linéaire**		
Zone climatique	H1	**5 000**
	H2	**4 100**
	H3	**2 700**